

A retourner par courrier à la MFR 10 Route de Massalès 15100 SAINT-FLOUR
Avant le 4 juin 2021 ou le 24 septembre 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

AUX EPREUVES D'ADMISSION POUR L'ENTREE EN FORMATION DU

DIPLÔME D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

SPECIALITE (à cocher) ✕ DOMICILE ✕ STRUCTURE

Situation actuelle : DEMANDEUR D'EMPLOI SALARIE

ETAT CIVIL

Photo
obligatoire

NOM : PRENOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

☎ : |_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_| ☎ Portable : |_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_|

ADRESSE MAIL :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : Départ.

AGE : SEXE : Féminin Masculin

STATUT CIVIL : Célibataire Marié(e) Divorcé(e)/ Séparé(e) Veuf (ve) Pacsé(e) Vie maritale

NATIONALITE : NBRE ENFANTS A CHARGE (âges) :

N° SECURITE SOCIALE :

Avez-vous une reconnaissance de travailleur handicapé ? oui non
 (vous pouvez bénéficier d'un aménagement)

Permis de conduire oui non Véhicule personnel oui non

Niveau d'études :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Personne à appeler en cas d'urgence :

NOM Prénom :

Lien de parentalité :

Téléphone :

Adresse :

**DIPLOMES OU CERTIFICATS PROFESSIONNELS OBTENUS
DISPENSANT DES EPREUVES ECRITES**
(cocher la case correspondante et fournir une photocopie du Diplôme)

- Titulaires des diplômes de niveau IV (BAC) ou supérieurs
Lequel :

Titulaires des titres et diplômes de niveau V visés ci-dessous :

- Diplôme d'Etat d'assistant familial
 Diplôme d'Etat d'Aide Soignant
 Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
 BEP Carrières Sanitaires Sociales
 BEP Accompagnement Soins et Services à la personne
 Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
 Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
 Certificat employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie
 CAP Assistant Technique en milieu familial ou collectif
 CAP Petit Enfance
 CAPA service en milieu rural
 CAPA Services aux personnes et vente en espace rural
 Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles
 Titre professionnel assistant de vie
 Lauréats de l'Institut de l'Engagement (anciennement appelé Institut du Service Civique) qui justifient de leur qualité par la notification d'admission sur la liste des lauréats de l'Institut de l'Engagement,
- Les titulaires d'un \times DEAVS ou d'un \times DEAMP ou d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité du diplôme d'Etat sont dispensées des épreuves d'entrée en formation

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

- Etes vous dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience : oui non
 - Si oui, date de recevabilité du livret 1 :

- Date de 1^{er} passage devant le Jury VAE :

(joindre photocopie dernière notification des résultats par la DRJSCS)

EXPERIENCES OU ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Joindre un curriculum vitae complet (CV)

AVEZ-VOUS DEJA TRAVAILLE ? \times OUI \times NON

Si oui, quel secteur d'activité ?

Durée :

SITUATION ACTUELLE (à remplir très précisément avec justificatifs)

Je suis Etudiant, en classe de (ou sortant de) : _____

Je suis SALARIE(E) Métier exercée :

Type de contrat:

CDI CDD durée : en apprentissage Interim

Nom Employeur

adresse :

Je suis SANS D'EMPLOI, Inscrit à Pole emploi N° identifiant: _____

depuis combien de temps : moins de 6 mois 6 à 11 mois 12 à 23 mois 24 mois et +

Date d'inscription à Pôle emploi :/...../.....

Percevez-vous des indemnités Pôle emploi oui ARE ou ASS

non en cours de demande

Percevez-vous le RSA oui non

Je suis dans une autre situation (Précisez):

.....

∞ COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CETTE FORMATION ?

Prescripteurs : Pôle emploi Mission locale Cap Emploi / PLIE

site Internet Journaux Réseaux sociaux Bouche à oreille

∞ VOS MOTIVATIONS POUR ENTREPRENDRE CETTE FORMATION

Joindre une lettre de motivation

FINANCEMENT DE LA FORMATION DEAES

Cout de la formation : 5 985.00 €

À cocher impérativement selon votre situation

Je suis salarié(e)

en contrat d'apprentissage de professionnalisation autre CDD :

Nom Employeur et adresse :

Je suis en recherche d'un employeur

J'ai déposé une demande d'aide pour le financement de la formation ?

oui non

Auprès de quel organisme ? CPF OPCO Autre :

Réponse de l'organisme : acceptée refusée en attente de réponse

Joindre le devis avec accord dès réception

Les recherches de financement ou d'employeur doivent impérativement commencer dès le retrait de ce dossier de candidature.

Pour les demandeurs d'emploi la formation peut être financée par la Région.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un CV avec photo
- Une lettre de motivation : nous portons une grande importance au projet professionnel et à la motivation du candidat. Pourquoi envisagez-vous cette formation ? Vous préciserez votre projet professionnel, vos attentes de la formation, vos interrogations...
- 2 enveloppes timbrées
- une copie de votre pièce d'identité recto verso en cours de validité
- une copie des diplômes obtenus
- en qualité de lauréats de l'Institut de l'Engagement, la décision d'admission
- une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES
- l'avis de situation Pôle emploi (si demandeur d'emploi)
- Une copie de l'attestation d'assuré social en cours de validité (attestation de droits téléchargeable sur AMELI ou MSA ou autre). La carte vitale n'est pas valable
- Résultats DRJSCS (si VAE)

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1/ENVOI DU PRESENT DOSSIER DE CANDIDATURE avec pièces demandées

Avant le 4 juin 2021 ou 24 septembre 2021



2/ETUDE DE RECEVABILITE DU DOSSIER



3/CONVOCATION AUX EPREUVES

Epreuve d'admissibilité et d'admission : **en juin 2021 ou octobre 2021**



4/ENTREE en FORMATION en Novembre 2021

Annexe 1 - Aide au Financement de la formation

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches de recherche de financement dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Demandeur d'emploi :

Pour les personnes sans emploi ou sorties du système scolaire, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi ou d'être suivi par la Mission Locale pour les jeunes de moins de 26 ans** et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF),
- **Des formations sont financées par la Région, Pôle emploi ou encore l'Agefiph** :
 - o Action de formation collective Pour le DEAES
 - o Aide individuelle à la formation (AIF)
- **Le contrat d'apprentissage** pour les jeunes de 16 à 29 ans : Vous devez trouver un employeur.
- **Le contrat de professionnalisation (+ de 26 ans) ou un contrat d'accompagnement à l'emploi**. Vous devez trouver un employeur. Ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Et la formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession, pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*
- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la MFR St-Flour : 04.71.60.07.62